

Pri Honoré

LanKRéol 2025

Fonnkèr // Nouvèl

RÈGLEMENT

&

DOSSIER D'INSCRIPTION

Concours en réyoné

Attention : Ne pas signer vos textes



*Dans le cadre de la défense et de la promotion de la langue
créole,*

*le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
(CCEE),
organise un concours littéraire en créole réunionnais :*

KONKOUR

Fonnkèr // Nouvèl

Pri Honoré

LanKRéol 202₅

en partenariat avec

*la Ligue de l'enseignement — Fédération de La Réunion
et Réunion La 1ère*

Article 1 : Présentation

– *le Konkour Pri Honoré - LanKRéol 2025* est un concours littéraire en créole réunionnais, de libre créativité, sans thème ni système graphique imposés.

Les graphies existantes : il est conseillé aux participants d'utiliser l'une des graphies existantes ci-après :

- graphie 77,
- graphie KWZ 83,
- graphie Tangol 2001,
- Synthèse graphique 2019 (site lofis la lang)
- grafi tablo lakadémi La Rényon 2020 (https://pedagogie.ac-reunion.fr/fileadmin/ANNEXES-ACADEMIQUES/03-PEDAGOGIE/01-ECOLE/langue-vivante-regionale/FL/Graphie_document_cadre.pdf)

Quelle que soit la graphie utilisée, la cohérence graphique devra être respectée.

Le.a. candidat.e doit mentionner la graphie utilisée.

Article 2 : Conditions de recevabilité

2.1 Ce concours est ouvert à tous sans condition de résidence sur le territoire réunionnais. Dans le cas de participation d'un candidat mineur (de plus de 15 ans), une autorisation parentale (annexe) doit être fournie lors du dépôt du dossier.

Les membres du jury et les membres du comité organisateur ne sont pas autorisés à concourir. Dans le cas de la connaissance de la participation d'un proche (famille), le membre du jury ou du comité organisateur concerné ne pourra prendre part aux délibérations ni y assister.

2.2 Les textes ayant fait l'objet d'une publication dans le cadre de ce concours ne peuvent plus être présentés les années suivantes.

En revanche les textes non retenus peuvent être représentés pour d'autres éditions.

2.3 L'œuvre doit être originale, inédite¹, individuelle. Elle doit avoir un titre, et ne comporter ni signature ni illustration.

2.4 Pour l'édition de 2025, les œuvres collectives seront prises en considération, hors concours. Celles, remarquées par le jury, seront valorisées lors de la remise des prix.

2.5 Les genres littéraires concernés :

- *Fonnkèr* (poésie en créole réunionnais),
- *Nouvèl*².

ATTENTION : Le participant à ce concours devra **choisir** entre les deux genres littéraires proposés : *fonnkèr* **OU** *nouvèl*.

Par ailleurs, Précision pour les lauréats 1^{er} pri du Pri Honoré 2024 :

Le lauréat 1^{er} pri dans un genre ne peut plus concourir l'année suivante dans le même genre.

Exemple : Dans le cadre du présent concours, le lauréat 1^{er} pri *Fonnkèr* 2024 ne pourra pas concourir dans le genre *Fonnkèr*. En revanche, il a la possibilité de participer dans le genre « *Nouvèl* ».

Nombre de textes requis obligatoirement :

DES CHANGEMENTS IMPORTANTS

- [pour le genre « FONNKÈR » :](#)

- Un recueil de 5 textes qui doivent OBLIGATOIREMENT avoir une UNITÉ THÉMATIQUE

- [pour le genre « NOUVÈL » :](#)

¹Qui n'a jusque-là jamais été publiée, éditée, projetée... www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inédit.

²Selon le Littré, **une nouvelle est une « sorte de roman très court », [...] la nouvelle est généralement un récit court et cette brièveté permet d'intensifier l'effet produit par le texte.** À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle ; il n'y a donc **pas de conclusion**, d'enseignement à tirer du texte. En général, le récit est centré autour d'un seul événement (fait ponctuel, parfois futile). Les personnages sont peu nombreux et sont pourvus d'une réalité psychologique, bien que celle-ci soit moins développée que dans un roman.

<https://www.etudes-litteraires.com/figures-de-style/nouvelle.php>

- Un recueil de 1 ou 2 ou 3 textes, comportant **AU MINIMUM 15 PAGES**

2.6 Les formats de présentation

Les œuvres transmises devront respecter les formats de présentation ci-après :

- **une police** : Arial ;
- **une taille de caractère** : 12 ;
- **un interligne** : 1,5 ;
- **une marge de 2,5 cm sur les côtés et de 2 cm en bas et en haut de page, à partir d'un logiciel bureautique de traitement de texte.**

Article 3 : Modalités de participation

3.1 Le dossier d'inscription, composé des pièces suivantes :

- le règlement du concours ;
- la fiche de participation ;
- la fiche d'autorisation de publication et de modification de forme ;
- la fiche d'autorisation parentale pour le candidat mineur

est disponible **à partir du vendredi 21 février 2025** :

- sur le site internet www.ccee.re
- ou directement au siège du CCEE, à l'adresse et aux horaires suivants :

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

73, boulevard du Chaudron - 97 400 SAINT-DENIS

Du lundi au vendredi, de 08 h 00 à 16 h 00

3.2 Le dossier complété des textes présentés **et des fiches indiquées à l'article 3.1, dûment remplies, devra être transmis obligatoirement, au plus tard** :

Le lundi 16 juin 2025 :

- par voie postale en recommandé avec accusé de réception (RAR) au CCEE , les œuvres tapuscrites **format papier,**

- **complété d'un format numérique modifiable** (« .odt » ou « .doc ») **par courriel** à l'adresse suivante : **lkr@cr-reunion.fr**

ATTENTION ! L'envoi des textes doit se faire :

1 - sous format numérique, par courriel :

- les textes *version modifiable* ,
- une petite biographie *de 5 lignes, maximum*

2 - par voie postale en recommandé avec Accusé de réception, l'enveloppe devra contenir :

- les œuvres tapuscrites,
- la fiche d'inscription,
- la fiche d'autorisation et de publication des œuvres et de modifications de forme.

3.3 La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **lundi 16 juin 2025**, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 : Composition du jury et critères de sélection

4.1 Le jury est désigné par le comité organisateur. Il est composé de membres issus du monde littéraire, culturel et éducatif de La Réunion.

4.2 Le jury élit en son sein un.e président.e. Il prend en compte la qualité littéraire de l'œuvre découlant d'une bonne maîtrise des outils de la poésie et de l'écriture d'une nouvelle, mis au service du sens ainsi que la cohérence du système graphique utilisé.

4.3 Le jury est souverain et ses décisions seront prises à la majorité simple des présents. Lors des délibérations, en cas d'égalité des voix, la voix du président ou de la présidente est prépondérante.

Article 5 : Le prix , les distinctions – Les récompenses

CHANGEMENT :

5.1 Pour chaque genre le jury désignera :

- Le **lauréat du Pri Honoré**,
- Le **Koudkèr Santyé maron**,
- Le **Koudkèr Nouvèl**
- Le **Koudkèr Fonnkèr**
- **1 Koudpous**

5.2 **Les récompenses** consistent en :

- **l'attribution de récompenses par la Région Réunion :**
 - **Le lauréat du Pri Honoré**, une récompense d'une valeur de **3000 euros**,
 - *Koudkèr Santyé maron* , une récompense d'une valeur de **1 600 euros**,
 - **Koudkèr Nouvèl** , une récompense d'une valeur **de 1 400 euros**,
 - **Koudkèr Fonnkèr**, une récompense d'une valeur **de 1 400 euros**,
 - **Koudpous**, une récompense d'une valeur de **600 euros**
- **l'édition collective des œuvres des lauréats par le CCEE ;**
- **un bon cadeau dans une librairie de La Réunion offert par le CCEE.**

5.3 Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix/distinction, s'il estime qu'aucune œuvre ne remplit les conditions prévues à l'article 4.2 du présent règlement. Ses décisions sont sans appel.

Les récompenses se rapportant au (x) prix /distinctions non décerné.e.s se reporteront sur le ou les lauréats du même classement. Le CCEE décidera de la répartition.

5.4 Le nom des lauréats des différentes catégories de prix est dévoilé pendant la *Sominn Kréol* - le samedi 25 octobre 2025, au MoCA - Montgaillard – L'information figurera également sur le site internet du CCEE (www.ccee.re).

5.5 Engagements des lauréats du Pri Honoré :

Le lauréat et les *konkourèr* distingués s'engagent à répondre aux sollicitations de la presse afin d'assurer la promotion du *Pri Honoré*.

Ils donnent l'autorisation aux organisateurs de l'évènement d'utiliser leur image dans le cadre de la promotion du *Pri Honoré*, sans limitation dans le temps.

Article 6 : Droits de propriété et d'utilisation des œuvres

6.1 Les auteurs demeurent propriétaires de leurs œuvres. Ils devront fournir l'autorisation nécessaire à leur édition. Du seul fait de leur participation à ce concours, les auteurs se portent garants contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

6.2 Les participants déchargent le comité organisateur de toute responsabilité en cas de litige et le garantissent de toute réclamation fondée sur le droit d'auteur, la propriété intellectuelle ou le droit à l'image.

Ils autorisent le comité organisateur à en faire l'utilisation la plus large, et ce, sans limitation de durée. L'autorisation s'étend à toute manifestation en lien avec la littérature, à toute reproduction sur tout support, notamment promotionnel, à l'intégration dans sa base de données, dans ses archives historiques, sur des sites Internet, dans des programmes audiovisuels promotionnels, sans que cette énumération soit limitative.

6.3 Le comité organisateur procède à la vérification de la cohérence graphique et à la correction graphique

6.4 Les œuvres déposées pourront être récupérées par leurs auteurs au siège du CCEE *au plus tard le 31 janvier de l'année suivante*. Au-delà de cette date, elles seront détruites.

Article 7 : Engagements du candidat

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve par le candidat des clauses du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. **Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification sans appel du candidat.**

KONKOUR
Fonnkèr // Nouvèl
Pri Honoré

LanKRéol **2025**

Concours en créole réunionnais

Fiche d'inscription

GRAPHIE UTILISÉE : (*information*

obligatoire).....

TITRE des 5 fonnkèr ou des (1 ou 2 ou 3) nouvèl

1-

2-

3-

4-

5-

IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ADRESSE POSTALE :

.....

.....

COURRIEL :

N° DE TÉLÉPHONE : 069 |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et je m'engage à respecter le règlement du *Pri Honoré 2025*

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature :

KONKOUR LANKRÉOL

Fonnkèr // Nouvèl

Pri Honoré
LanKRéol 2025

Concours en créole réunionnais

Fiche d'autorisation de :

- la publication des œuvres
- la correction graphique

Je soussigné.e Mme / M.

auteur.e. du ou des textes ci-après, présentés dans le cadre du *Pri Honoré 2025*

-
-
-
-
-
-
-
-
-

autorise :

- les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,
- la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.

Fait à

Le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature

KONKOUR LANKRÉOL

Fonnkèr // Nouvèl

Pri Honoré

LanKRéol 202₅

Concours en réyoné

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ŒUVRES

	CRITÈRES
	<p><u>Littéralité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Respect de la contrainte majeure : écriture en créole réunionnais– absence de retranscription en créole réunionnais de textes français <p><u>La qualité de la langue :</u></p> <ul style="list-style-type: none">– structure de la phrase en créole– respect de la conjugaison + bon emploi des temps– cohérence du registre de langue– cohérence du système graphique <p><i>Les graphies : graphie 77, graphie KWZ 83, graphie Tangol 2001, synthèse graphique 2019 – graphie Tablo de l'académie de La Réunion - Possibilité de "mixer" les graphies (par exemple, écrire en 77 mais utiliser le "sh" de Tangol).</i></p> <p><u>Littérarité : traitement littéraire de la langue</u></p> <ul style="list-style-type: none">– utiliser les outils de la poésie (rythme, sonorités, figures de style...) pour créer des effets de sens– originalité du thème

Quelques références d'ouvrages :

- Le lexique du parler créole de La Réunion de **Robert CHAUDENSON** ;
- Petit dictionnaire créole réunionnais-français – Université de La Réunion 1987 (359 pages) de **Daniel BAGGIONI** ;
- Dictionnaire Kréol rényoné/français d'**Alain ARMAND** ;
- Lexikréol de **Céline HUET**
- Mon karné novvomo kréol réyoné ou Mon Carnet de néologisme réunionnais de **Jean-Louis ROBERT**.